

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming!
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

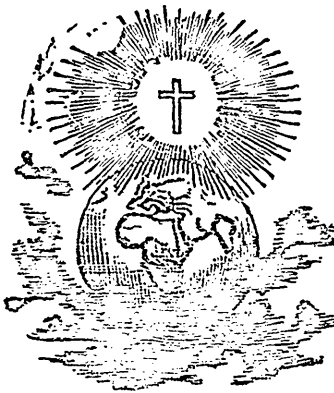
This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						/					

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE
QUÉBEC

Publiée avec l'approbation de

Son Eminence le Cardinal TASCHEREAU, Archevêque de Québec



Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN
 Curé du Cap-Santé,
 Co., de Portneuf.

Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN
 Curé du Cap-Santé,
 Co., de Portneuf.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance ; le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

QUÉBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET CIE

1892

SOMMAIRE :

Les Principaux devoirs des chrétiens, 601.—Les écoles séparées du Manitoba, 602.—Lettre de M. Cahensly au *Journal des Débats*, 603.—La nouvelle carte électorale du Canada, 607.—La vengeance expiée, 607.—A travers le monde des nouvelles, 611.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche, 21 août	—XIP. Saint Joachim. Soll. de l'Assomption.
Lundi, 22	—Octave de Assomption.
Mardi, 23	—Saint Philippe Béniti.
Mercredi, 24	—Saint Barthélémy.
Jeudi, 25	—Saint Louis.
Vendredi, 26	—Saint Zéphirin.
Samedi 27	—Saint Joseph de Calasanz.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC

Messes basses le dimanche à 5h.
6h., 7h., 8h.—Grand'messe à 10h.
Vépres à 7 h.

EGLISE DE LA BASSE-VILLE,

Messes Basses le dimanche à 6.20
h., 7 h.

EGLISE SAINT-ROCH.

Messes Basses le dimanche à 6,
7, 8, 9.—Grand'messe à 10 h.—Ca-
téchisme à 1 h., Vépres à 2 h.

CONGRÉGATION DE ST-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes
à 6½ h.—Grand'messe à 10 h. ;

Vépres à 2 h. ; Sermon et Salut à
7 h.

CONGRÉGATION DE LA HAUTE- VILLE

Messes basses à 5½, 6½ et 8 h.—
Sermon et Salut à 5 h.

EGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—
Grand'messe à 9½ h ; Catéchisme à
1 h.—Vépres à 2 h.—Archiconfré-
rie à 7 h.

EGLISE SAINT-SAUVEUR.

Messes basses le dimanche à 5½
6½, 7½ et —Grand'messe à 9½.—
Vépres à 2 h. et Archiconfrérie à
7 h.

CHAPELLE N-D DE LOURDES.

Messe basse le dimanche à 6.

L'ASSOCIATION DES FAMILLES

POUR LA

—PRIÈRE DU SOIR EN COMMUN—

“ Etude ”

Offerte à MM. les Curés et Missionnaires

PAR LE PROMOTEUR

Eglise Saint-Sauveur, Québec

MM. les Curés de Trois-Rivières et de Nicolet doivent s'adres-
ser à M. de CARUFEL, libraire, à Trois-Rivières, pour
les images (Cachets de l'Association) et pour
cette “ Etude.”

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

Les Principaux devoirs des chrétiens

« Si les lois de l'Etat sont en contradiction avec la loi divine ; si elles renferment des dispositions préjudiciables à l'Eglise, ou des prescriptions contraires aux devoirs imposés par la religion ; si elles violent dans le Pontife Suprême l'autorité de Jésus-Christ ; dans tous ces cas, il y a obligation de résister, et obéir serait un crime dont les conséquences retomberaient sur l'Etat lui-même. »

« Reculer devant l'ennemi et garder le silence, lorsque de toutes parts s'élèvent de telles clameurs contre la vérité, c'est le fait d'un homme sans caractère ou qui doute de la vérité de sa créance. »

« Dans la politique, inséparable des lois de la morale et des devoirs religieux, l'on doit toujours, et en premier chef, se préoccuper de servir le plus efficacement possible les intérêts du Catholicisme. Dès qu'on les voit menacés, tout dissentiment doit cesser entre catholiques afin que, unis dans les mêmes pensées et les mêmes conseils, ils se portent au secours de la religion, bien général et suprême auquel tout le reste doit être rapporté. »

« Ce n'est pas ici le lieu de rechercher si et combien l'inertie et les dissensions des catholiques ont favorisé le nouvel état de choses. Mais, on peut l'affirmer, les méchants seraient moins audacieux et ils n'auraient pas accumulé tant de ruines, si la foi qui opère par la charité avait été en général dans les âmes plus énergique et plus vivante. »

« Il en est qui pensent qu'il n'est pas opportun de résister de front à l'iniquité puissante et dominante, de peur, disent-ils, que la lutte n'exaspère davantage les méchants. De tels hommes sont-ils pour ou contre l'Eglise ? On ne saurait le dire. Rien n'est moins propre à diminuer les maux qu'une semblable prudence. »

« Il appartient aux parents, en vertu du droit naturel, d'élever^x ceux auxquels ils ont donné le jour, avec l'obligation d'adapter l'éducation et la formation de leurs enfants à la fin pour laquelle Dieu leur a donné de leur transmettre le don de la vie. C'est donc une étroite obligation pour les parents d'employer leurs soins et ne négliger aucun effort pour repousser énergiquement toutes les injustes violences qu'on veut leur faire, en cette matière, et pour réussir à garder exclusivement l'autorité sur l'éducation de leurs enfants. Quand il s'agit de la bonne éducation des enfants, on n'a jamais le droit de fixer de limites à la peine et au labeur qui en résultent, si grands qu'ils puissent être. »

« Rappelons-nous ce que les saints Livres nous disent de la nation des Juifs : « Tant qu'ils n'ont pas péché contre leur Dieu, leur sort a été prospère ; car leur Dieu hait l'iniquité. Mais quand ils se sont écartés de la voie que Dieu leur avait tracée, ils ont été vaincus dans les combats par un grand nombre de peuples. » (Encyclique de S. S. Léon XIII sur les principaux devoirs des chrétiens.)

Les écoles séparées de Manitoba

Tout le monde sait maintenant que le Conseil Privé s'est prononcé en faveur des prétentions du gouvernement de Manitoba, sur la question des écoles séparées.

Comme beaucoup d'autres, nous étions loin de penser que le plus haut tribunal d'Angleterre déclarerait constitutionnelle une loi certainement contraire à l'esprit de la clause 22, et en apparence aussi, contraire à la lettre. Cette clause se lit comme suit :

« Dans la province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation *sujettes et conformes aux dispositions suivantes* :

« Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'Union, par la loi ou par la coutume, à aucune classe particulière de personnes dans la Province, relativement aux écoles séparées. »

Tout en espérant que le droit des catholiques de Manitoba au système des écoles séparées serait reconnu par le tribunal qui juge en dernier ressort, nous sommes de ceux qui auraient désiré le recours immédiat à la section 3 de la clause 22, rédigée dans les termes suivants :

« Il pourra être interjeté appel au gouverneur-général en conseil de tout acte ou décision provinciale affectant quelqu'un des

droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine de Sa Majesté relativement à l'éducation. »

La procédure suivie, sans la prétendre condamnable, était la plus longue et aléatoire jusqu'à un certain point, comme l'événement l'a prouvé.

Si le remède au mal existe encore, ce qui est fort douteux, son application est évidemment plus difficile, maintenant qu'il y a chose jugée.

Le gouvernement central consentira-t-il aujourd'hui à une intervention qu'il a préféré décliner, lorsqu'elle était relativement facile, en supposant, bien entendu, qu'il ait encore le droit d'intervenir ? Il est permis d'en douter jusqu'à preuve du contraire. Nous en doutons d'autant plus que l'esprit de parti nous annihile, au point d'empêcher, même sur une question aussi vitale, une union sans laquelle il n'y a rien à attendre.

Comme nous sommes dans l'ère des *compromis*, et que nous en avons déjà vu plus d'un, à nos dépens toujours, il n'est pas improbable que cette fois-ci encore la violation du droit de nos compatriotes sera réglée par un *compromis*.

Les hommes politiques des deux partis s'empresseront, à peu d'exceptions près, de l'accepter, si on en découvre un acceptable ; c'est-à-dire qui ne soit préjudiciable ni à un parti, ni à l'autre. Si ensuite la conscience n'est pas parfaitement tranquille, on aura recours aux principes réflexes.

Tant mieux si les faits viennent démentir des prévisions que nous craignons bien de voir se réaliser !

Lettre de M. Cahensly au "Journal des Débats."

BERLIN, (hôtel de Rome), le 23 juin 1892.

Monsieur le Directeur.

« On me communique un article du *Journal des Débats*, du 17 mai, qui m'attribue un rôle assez étrange. Vous comprenez aisément qu'il ne me saurait être indifférent de voir un journal jouissant d'une aussi grande autorité accréditer une légende inventée pour les besoins de la cause. Votre bonne foi a été entièrement surprise, et vous le regretterez, j'en suis convaincu, en voyant à la défense de quelle cause vous avez involontairement contribué.

« Je ne m'arrêterai pas au langage d'un parlementarisme douteux par lequel M. le sénateur Davis a tenté de dénaturer une démarche très légitime. Pour ne pas abuser de votre hospitalité,

je me bornerai à rétablir les choses sous leur vrai jour : vos lecteurs jugeront de quel côté se trouve les procédés blâmables.

« Les Sociétés de Saint-Raphaël ont été créées en vue de protéger l'émigrant et de sauvegarder ses intérêts matériels et moraux. Sans vouloir restreindre notre appui à nos coreligionnaires et sans exercer la moindre pression sur ceux de nos protégés qui ne professent ou ne pratiquent pas notre religion, il est tout naturel que nous nous préoccupions des intérêts religieux de nos protégés catholiques.

« Or, il est donc de fait que l'émigrant qui arrive dans un endroit où il ne se trouve pas un prêtre parlant sa langue, oubliera le chemin de l'église avant d'avoir appris une nouvelle langue. Ce sont les besoins de la vie qui poussent l'émigrant à s'expatrier, et, dans sa patrie d'adoption, il a autre chose à faire que de se livrer à des études linguistiques.

« Voilà dans toute sa simplicité ce qui a inspiré nos démarches. Nous avons dans le même ordre d'idées demandé au Saint-Père de vouloir bien examiner si et dans quelle mesure les diverses nations ne pourraient être représentées par quelques évêques dans l'épiscopat américain. Il est évident qu'une représentation pareille serait de nature à favoriser la réalisation des vœux émis en faveur de la *pastoration* des émigrants catholiques des diverses nationalités.

« Nos adversaires, ne trouvant pas d'arguments à nous opposer, ont adopté une tactique plus pratique que loyale.

« On a prétendu :

« 1^o Que la démarche provenait des Allemands ;

« 2^o Que nous avions demandé des « évêques *nationaux* » avec juridiction spéciale sur leurs nationaux ;

« 3^o Que nous voulions fonder des Etats dans l'Etat et briser l'unité de la grande République transatlantique.

« Sur ces trois assertions aussi factices que perfides repose toute la polémique violente dont nous sommes l'objet.

« Des démarches ont été faites collectivement par toutes les Sociétés de Saint-Raphaël existantes, c'est-à-dire par les Sociétés allemande, autrichienne, belge, italienne et suisse. On a jugé habile de ne mettre que les Allemands en scène, afin d'exploiter au bénéfice de la cause des dissentiments nationaux. Or, de fait, la nationalité la moins intéressée dans la chose, ce sont les Allemands. Grâce à Dieu, environ 2,000 prêtres pourvoient avec zèle aux besoins de leurs immigrants et l'épiscopat américain compte parmi ses membres plusieurs prélats allemands. Par contre, les

plus menacés et les plus atteints sont les *Canadiens-français* ! Un mémoire signé par des catholiques notables du Canada fut remis, en 1890, au Saint-Père, et ce mémoire s'associe entièrement aux démarches des Sociétés de Saint-Raphaël. Ce mémoire a été signé, entre autres, par MM. : 1° Joseph Shehyn, ministre des finances, province de Québec; 2° A. Bernatchez, député; 3° Hector Fabre, commissaire fédéral du Canada à Paris; 4° Rainville, député de Montréal. Dernièrement, des évêques canadiens-français ont également exprimé au Saint-Siège leurs doléances sur la situation faite aux Canadiens de race française, si nombreux aux Etats-Unis. Je défie quiconque de me démentir sous ce rapport; ce sont les immigrants de race germanique qui ont le moins à se plaindre. Mais évidemment, il était plus avantageux de parler d'une machination allemande, et, malheureusement, cette tactique obtient un certain succès, au grave détriment de vos propres nationaux. Je serai très heureux de vous voir consulter quelques Canadiens catholiques à ce sujet; vous verrez la confirmation pleine et entière de mes dires.

« Jamais nous, catholiques,—et les Mémoires portent les noms des catholiques les plus connus,—nous n'aurions pu songer à vouloir bouleverser la hiérarchie par l'établissement d'évêques nationaux avec juridiction spéciale. Pareille accusation ne mérite pas qu'on s'y arrête.

« Je pourrais en dire autant de la dernière assertion. Notre action se tient absolument en dehors de toute ingérence dans le domaine politique. Si je ne craignais d'abuser de vos colonnes, je vous citerais les passages de notre Mémoire dans lequel nous nous attachons à démontrer que ce que nous réclamons est aussi conforme à la Constitution qu'aux intérêts des Etats-Unis. Il est de toute évidence, du reste, que cette République gagnera davantage à avoir des citoyens aimant leur nouvelle patrie qui leur permet de conserver leur langue maternelle, que des gens qui baragouinent l'anglais, mais en délaissant leur langue, leur foi et leurs traditions, et qui iront vite grossir les rangs des éléments subversifs. Le socialisme gagne ce que l'Eglise perd.

« Quant à l'affaire des écoles, la Congrégation de la Propagande a déclaré que dans les deux villes de *Stillwater* et de *Faribault* l'arrangement pris pourrait être toléré, mais elle a en même temps déclaré maintenir comme règle les décisions du Concile de Baltimore, qui proclama la nécessité de l'établissement d'écoles paroissiales. C'est donc la *tolérance de deux cas particuliers motivés par des raisons spéciales et locales, mais la condamnation du principe.*

« Je me suis borné à rétablir les choses dans leur vrai jour, sans m'arrêter aux nombreuses inexactitudes de l'article visé.

« La situation est simplement celle-ci : Sous le manteau de l'« américanisation, » un groupe irlandais prétend imposer sa suprématie à tous les autres catholiques. C'est contre cette tendance que nous avons réagi parce que, dans l'octroi immédiat de la langue anglaise, nous voyons un grave danger pour les âmes.

« Les milliers de catholiques perdus pour l'Eglise, faute de prêtres parlant leur langue, démontrent le bien fondé de notre assertion. Du reste, dans l'épiscopat américain même, des voix nombreuses se prononcent dans un sens identique et, parmi elles, celles des prêtres d'origine américaine et même irlandaise. C'est concluant.

« Je ne puis que répéter une chose : Consultez les Canadiens. Vous verrez que les premières victimes de cette fameuse « américanisation » sont ces vaillants catholiques canadiens. Ces descendants des colons français restent fidèles à leur langue et aux traditions de leur aïeux et n'en sont pas de moins fidèles sujets de la reine Victoria. Ceux qui ont émigré aux Etats-Unis se voient opprimés partout où les « américanisateurs » dominent. Si cette tendance funeste l'emportait, vous verriez bientôt ce qui adviendrait : *corruptio optimi pessima*.

« Etrangers à toute préoccupation politique ou nationale, nous n'avons en cette question d'autre objectif que la sauvegarde des intérêts religieux.

« Si nos adversaires, pour nous combattre, se voient réduits à recourir aux armes de la calomnie, leur cause doit être bien mauvaise. On ne saurait la condamner plus qu'ils ne le font eux-mêmes par leurs procédés de polémique.

« Veuillez, Monsieur le directeur, agréer l'assurance de ma considération distinguée.

« CAHENSLEY.

Secrétaire Général de la Société de Saint-Raphaël, et Membre de la Chambre des Députés en Prusse.

La nouvelle carte électorale du Canada

La représentation aux Communes du Canada, en vertu du remaniement des sièges électoraux, comprendra 213 députés, et sera répartie comme suit :

Ontario	92
Québec.....	65
Nouvelle-Ecosse.....	20
Nouveau-Brunswick.....	14
Ile du Prince-Edouard.....	5
Manitoba	7
Colombie Britannique.....	6
Territoire du Nord-Ouest	4
Total.....	213

Les principaux changements dans la province de Québec sont les suivants: au lieu de trois divisions, Montréal en aura cinq. Hochelaga et Ottawa sont divisés chacun en deux comtés. La ville des Trois-Rivières et le comté de Saint-Maurice sont réunis. Il en est de même des comtés d'Iberville et de Saint-Jean, Napierville et Laprairie, Verchères et Chambly.

La vengeance expiée

J'allais traverser un petit village de l'Aube perdu dans les clairières d'un grand bois, comme une oasis dans le désert. J'apercevais une charmante maisonnette isolée, qui faisait sa basse-cour de la forêt entière, car les poules se promenaient au loin sous les gros chênes, grattant la mousse et les feuilles sèches. « Qu'il fait bon vivre ici ! » pensais-je. Un grand lierre tapiçait tout un pan de mur, et couronne sans doute le faite de grappes énormes aux grains noirs et brillants semblables à des yeux d'oiseaux.

J'aime le lierre bien plus que le rayrthe et le laurier, bien plus que toutes les plantes rares et moribondes que nos horticulteurs font reverir à grands frais d'Amérique, et ensevelissent dans les terres comme dans des tombeaux. Le lierre est d'un vert doux et moelleux ; il est touffu, il est souple et robuste. Il embrasse, sans jamais étreindre et sans jamais lâcher. C'est un compatriote : il ornaît les vieux chênes druidiques. Il est fidèle : c'est la seule parure qui reste en hiver à la forêt déshabillée.

Mais plus j'approchais, plus la petite maison perdait d'attraits. Le mur décrépît montrait ses os ; les tuiles cassées et verdâtres glissaient du faite à la gouttière ; l'unique fenêtre avait des car-

reaux de papier ; le lierre jaunissait par endroits ; l'air sentait le malheur.

A peine étais je en face de la porte aux ais disjoints qu'un cri lugubre, rauque, à la fois plaintif et menaçant comme le cri du jeune tigre, partit de l'intérieur : quelque chose d'étrange se passait là.

J'entre brusquement et je me trouve en présence d'un hideux et navrant spectacle. Une femme de *trente à cinquante ans* se tordait convulsivement sur la glaise battue qui servait de pavé. On eût dit que des charbons embrasés lui pleuvaient sur les membres. Ses ongles déchiraient le sol, ses jambes s'allongeaient et se raccourcissaient par un mouvement pareil au va et vient d'un piston de machine. Une écume savonneuse tombait de sa bouche grimaçante sur des cheveux blonds échappés à son bonnet d'indienne. Ses dents grinçaient, et ses yeux roulaient dans l'orbite à la façon des yeux de poupée qu'un doigt d'enfant fait mouvoir.

Près d'elle une vieille femme, plus noire et plus maigre qu'une ortie flétrie, essayait de lui tenir la tête pour l'empêcher de se briser le crâne sur le seuil de pierre. C'était sans doute la mère ou la grand'mère. D'un âge plus incertain encore que l'épileptique, on pouvait lui donner plusieurs siècles en comptant une année seulement par chaque ride. Des mèches de cheveux gris-sale se tordaient à son front terroux. Toute sa figure portait les traces des longues haines, des remords, du désespoir. Elle avait souffert et fait souffrir ; et si on lui eût demandé, comme autrefois à la sybille : « Que veux-tu ? » sans doute, elle eût répondu : « Mourir »

— Il n'y a rien à faire, me dit-elle d'une voix semblable au bruit d'une faux qu'on aiguise. Nous sommes habituées à cela. Tenez elle va se relever et il n'y paraîtra plus !

Je sortis le cœur gros.

Un paysan, arrêté dans la rue, crut devoir me dire : « Oh ! Monsieur, ici, dans le pays, on n'y prend pas garde ! elle tire à sa fin ; elle tombe maintenant tous les jours. Ils ont ce qu'ils méritent !... »

Toute autre protestation que le silence eût été inutile. Je passai mon chemin sans répondre.

Je connaissais le curé du village pour l'avoir rencontré souvent chez un de ses confrères. C'était un homme mûr, presque un vieillard, prudent et zélé, venu jeune dans cette paroisse, et dont les cheveux avaient blanchi à la peine. Il piochait, sarclait, arrosait depuis trente ans le champ du père de famille, et, malgré sa vigilance, l'ennemi semait toujours à pleine main l'ivraie. Quel coin de la terre échappe à l'inférieur sèmeur ?

J'allai sonner à la porte du presbytère, où je savais trouver bon accueil ; et, en déjeunant, j'interrogeai mon hôte sur la maison au lierre.

« Hélas ! Monsieur, répondit-il, c'est une de mes plaies saignantes. Les autres recourent à mon ministère, sinon pendant leur vie, du moins à leur mort ; mais ces deux femmes me laissent peu d'espoir. La grâce de Dieu me soit en aide ! La fille, à moitié idiote, n'a plus de volonté ; et la mère, une pécheresse endurcie, un cœur où les passions en se retirant n'ont laissé que la haine, verrouille sa porte quand elle me voit venir de loin.

— On ne les aime guère dans le pays ?

— Oh non ! De toutes les mauvaises herbes, la rancune est la plus enracinée dans l'âme de nos paysans. Les meilleurs ont de la peine à l'extirper, même en quittant ce monde. Ils peuvent renoncer aux gains illicites, se guérir de l'avarice, de l'ivrognerie, mais pardonner leur est presque impossible. C'est par là que le démon tient la place le plus longtemps... Et puis cette famille est bien coupable !

— Qu'ont-elles donc fait ces deux femmes ? Vivent-elles seules ainsi ?

— C'est la mère et la fille. Elles vivent seules depuis que le père est mort ; et elles n'ont heureusement besoin de personne, grâce à deux ou trois champs qu'elles cultivent. Je puis, du reste, vous raconter ce que tous mes paroissiens savent aussi bien que moi.

Claude Gaupin, ouvrier terrassier, défricheur, arracheur de bois, vint s'établir à B....., avec sa femme et une petite fille de trois ans, peu après son arrivée dans le pays. Il ne possédait rien que sa veste de droguet, sa large pioche et ses gros bras. Il trouva facilement à s'occuper. Il creusait des fossés autour des forêts de l'Etat, faisait des plantations, drainait, arrachait des haies, des arbres, travaillait sur les routes, aidait à battre le grain les jours de pluie, l'hiver, etc. Il put ainsi nourrir sa famille et même acheter, tous les trois ou quatre ans, quelque petit lopin de terre : c'était alors un ouvrier habile et assez consciencieux.

En devenant propriétaire, son ambition s'accrut. Économe jusqu'à l'avarice, jusqu'à l'indélicatesse, son caractère se dessina de plus en plus. Il travailla moins et voulut gagner davantage. Il gâcha la besogne, rapina de tous côtés, tantôt un fagot dans le bois, tant une botte de paille dans une meule. On le surprit, un jour qu'il battait en grange, remplissant ses poches de blé..... On ne l'employa plus que dans les grands besoins, et bientôt il chôma trois jours par semaine.

Et puis, dans nos villages, l'étranger est toujours suspect. D'où vient-il ? Qu'a-t-il fait jusqu'ici ? Pour peu qu'il justifie la première médisance, la calomnie arrive à la rescousse et fait son œuvre. « Il sortait peut-être bien de prison quand il est venu ? Avez-vous remarqué qu'il était pâle et qu'il avait les cheveux taillés très court ? Il ne parle guère de son passé ; il a peur de se trahir. C'est un sournois, un homme noir. S'il était honnête, s'il n'avait rien lui-même à la conscience, garderait-il avec lui sa sorcière de femme, qui ferait tourner à mal un saint ? »

Une vilaine femme, en effet ; on ne la calomniait pas, elle ! De mœurs ignobles, elle avait empoisonné toute la jeunesse de ses conseils et de ses œuvres. Avec cela méchante, envieuse, faisant tout souffrir autour d'elle, jusqu'aux animaux domestiques des voisins, jusqu'aux jeunes plants qu'elle tordait en passant. On la rencontrait partout de grand matin, avec sa figure de bohémienne, sale, les pieds nus, la tête couverte d'un vieux madras jaune et rouge, les poches et le tablier pleins. Tout lui était bon : les balais qui traînaient sur les seuils, les hardes qui séchaient sur les haies, les fruits qui tombaient avant leur maturité, les poules qui s'égarèrent dans la forêt.....

Longtemps elle désira une vache. Quand elle avait quelque centaine de francs, elle hésitait d'abord entre la vache et un lapin, et finissait par choisir le lapin. Le lait ne faisait point défaut pour cela. Elle s'en allait le long des sentiers, dans les recoins des bois, à la recherche d'une *brunette* ou d'une *rougeaude* séparée du troupeau communal, et remplissait un pot de fer blanc, qu'elle cachait sous ses jupons. Quand son truc fut éventé, elle acheta une vache ; mais ce fut la commune entière qui contribua à la nourriture de la pauvre bête : saintoins, luzernes, gazon des chemins, herbe des bois, tout fut mis au pillage.

Si Gaupin valait lui-même quelque chose, souffrirait-il cela ?

Et puis les voleurs et les mauvais sujets du crû,—et il y en a dans tous les pays,—profitaient sans doute d'une si bonne occasion. Ils n'avaient rien à craindre, on ne les soupçonnait jamais. Un arbre était-il coupé, un chat éborgné, essorillé, une gerbe était-elle volée, une poule avait-elle disparu ? « Ce sont les Gaupin, » disait-on en chœur.

Bientôt une lutte sourde s'établit entre la famille auvergnate et le reste des habitants ensemble. Gaupin ne trouva pas d'ouvrage nulle part dans le village. Il fut obligé de faire deux lieues chaque matin pour aller travailler sur une route, et deux lieues chaque soir pour revenir. Son cœur s'ulcéra ; il vit partout des ennemis à combattre et à tromper.

Tout étranger est soupçonneux d'abord ; il épie tout, il pèse tout, il s'exagère tout. Il prend la froideur pour de l'antipathie, l'indifférence pour de la haine. Les sourires lui semblent méprisants, les chuchotements injurieux ; et si ses vices l'empêchent un jour d'être admis à titre de concitoyen par les gens qui l'entourent, d'être *naturalisé* pour ainsi dire, il devient souvent un ennemi féroce et sans pitié.

En vain j'essayais de ramener la paix, j'invoquais la charité, j'engageais plusieurs de mes paroissiens les mieux posés à donner du travail aux Gaupin ; on me promettait, on tenait même parole pendant quelque temps ; et puis on me déclarait un beau jour qu'il était impossible de continuer, et qu'on ne voulait pourtant pas se ruiner pour ces gens-là...

Je n'allais que d'un pied dans la maison, à cause de la femme... J'étais reçu d'ailleurs assez convenablement. Je donnais des avis, des conseils, j'allais jusqu'aux reproches même ; le mari ne répondait rien ; la femme se contentait de nier ce que j'avançais, froidement et de manière à me fermer la bouche.

La petite fille, c'était leur part de vertu. Une belle enfant rose et blonde, intelligente et douce, la première de mon catéchisme ; on l'eût dite élevée chez un honnête millionnaire. Le mauvais exemple n'avait-il pas prise sur cette nature d'élite ? Ses parents respectaient-ils son innocence ? Dieu veuille leur en tenir compte !

Gaupin n'était plus sensible que pour son enfant. Méprisé de tous, il en avait pris son parti, et se contentait de vivre au dépeza de tous ; mais malheur à qui eût fait pleurer sa fille !

(A suivre.)

ALPHONSE BAUDOIN.

A travers le monde des nouvelles

Québec — Les Quarante-Heures auront lieu à la Congrégation de Saint-Roch, le 21 ; au couvent de Saint-Joseph de Lévis, le 23 ; à l'asile de Sainte-Brigitte, le 25 ; au couvent de Saint-Sauveur, le 27. — La retraite du clergé de Chicoutimi commencera le 29 du mois courant et sera prêchée par le R. P. Poulet, Rédemptoriste. — M. l'abbé T. Marcoux a été nommé chapelain des Ursulines de Roberval, en remplacement de M. l'abbé D. Dufresne. — On peut maintenant se procurer chez les libraires de Québec une série de « Cantiques à la Sainte-Famille, » à l'usage des familles consacrées à Jésus, Marie, Joseph. Prix : 5 centins la copie et 50 centins la douzaine.

Montréal.—Nos félicitations à M. l'abbé Bourgeault, curé de Laprairie, que son archevêque vient d'appeler à la position de vicaire général.—M. l'abbé J.-I. Gratton, curé de Sainte-Rose, est décédé la semaine dernière à l'âge de 63 ans.—Les journaux radicaux de Montréal, partis en guerre contre les communautés religieuses de cette ville, n'ont encore rien prouvé, si ce n'est d'être des calomnieurs.

Ottawa.—Du 8 novembre 1891 au 29 juin 1892, les Oblats dont les noms suivent ont été ordonnés prêtres à Ottawa où les RR. PP. ont leur scolasticat :

RR. PP. Elie Jeannotte, François Bugnard, Pierre Deguire, Joseph Guinard, Félix Pascal, Arthur Guertin, Léon Lamothe, Siméon Perreault, Charles Lefebvre, Philippe Valès, Benoit Brémond, Joseph Chaumont, Lucien Laganière, Edouard Gouy, William Murph, Wado Smith,

France.—Les évêques français préconisés au dernier consistoire sont :

Mgr Ardin, évêque de la Rochelle, nommé archevêque de Sens ; Mgr Villiez, vicaire général à Tours, élu évêque d'Arras ; Mgr Lamouroux, vicaire capitulaire à Saint-Flour, élu évêque de Saint-Flour ; Mgr Frérot, vicaire général à Dijon, élu évêque d'Angoulême.

Mgr Ardin est né le 29 décembre 1840, à Clairvaux, dans le diocèse de Saint-Claude (Jura). Il fut nommé évêque à Oran en 1880 et transféré en 1884 au siège épiscopal de la Rochelle.

Mgr Williez est né à Chinon (Indre et Loire), le 16 mai 1836. Ordonné prêtre en 1860, il fut nommé professeur au Séminaire de Tours. Il avait quarante deux ans lorsqu'il fut nommé chanoine honoraire et curé-archipêtre de la ville d'Amboise. En 1886, Mgr Meignan le nomma vicaire général et archidiaque de Chinon.

Mgr Lamouroux est né en 1834. Ordonné prêtre en 1857, il devint aussitôt secrétaire particulier de son parent, Mgr Lamouroux de Pompignac, évêque de Saint-Flour. En 1865 lui fut confié le secrétariat général de l'évêché.

A l'avènement de Mgr Baduel à l'évêché de Saint-Flour, M. le chanoine Lamouroux fut nommé vicaire général et ensuite vicaire capitulaire.

Mgr Frérot, né en 1830, était vicaire général de Mgr Lecot, évêque de Dijon depuis 1890.

LE CATÉCHISME des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa. "

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE CANADIENNE.

PIANOS :

Heintzman & Cie.,
Wm Bell & Cie.,
Dominion & Cie.,
Decker Bros. N.-Y.,
Schiedmayer, etc

HARMONIUMS :

Wm. Bell & Cie.,
Dominion & Cie.,
Cornwall & Cie.,
Burdet & Cie.,
Scheidmayer, etc.

MACHINES A COUDRE

NEW WILLIAMS. LE DAVIS (A ENTRAINEMENT VERTICAL.)

COFFRES DE SURETÉ (Safes), VITRINES POUR COMPTOIR

219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUÉBEC.
Téléphone, 270.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITÉS : CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général ; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité la confiance du public.

— VIGNOBLES CANADIENS —

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité. Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRAEDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

CATÉCHISME

DE PÉNOLOGIE SUR LA CONDITION DES OUVRIERS

A VENDRE Au bureau de la " SEMAINE RELIGIEUSE. " PRIX : 5 cents l'exemplaire ou 3 piastres le cent.

PIANOS ET ORGUES

Le plus grand assortiment à Québec provenant de fabriques américaines et canadiennes, est chez les éditeurs **Bernard, Fils & Cie.** Le choix se compose des marques de fabriques de renom suivantes :

HALLÉ, DAVIS & Co..... Boston	SCHUBERT PIANO Co..... New-York
G. NEWCOMB & Co..... Toronto	EVANS, BROS PIANO COS... Ingersol
MENDELSSOHN Co..... "	UXLRIDGE PIANO Co..... Uxlridge
THOMAS ORGAN Co... Hoodstock	HARMONIUM UXLRIDGE ORGAN Co... Uxlridge
W. DOHERTY & Co... Clinton	W. BELL & Co..... Guelph

DEUX SUPERBES PIANOS D'OCCASION

en parfait ordre et à très bas prix, fabriqués par **Evans Bros** pianos et **R. S. Williams & Son.** Ces pianos ont été quelque peu en usages, ils sont néant moins en **PARFAIT ORDRE**, et ne cèdent en rien à ceux sortant de la manufacture - on considère des montants d'argent que nous avons reçus sur ces pianos, nous pouvons les vendre beaucoup au-dessous de leur valeur actuelle et avec une **GARANTIE**

INSTRUMENTS DE CUIVRE ET A CORDE pour corps de musique.

SELLE AGENCE Autorisée à Québec de la Machine à Coudre sans rivale. **LA DOMESTIC** de New York.

BERNARD, FILS & Cie, | **EDITEURS DE MUSIQUE**

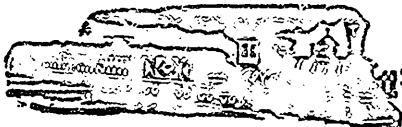
135 & 137, **RUES ST-JEAN ET STE-URSULE, H.-V.**

(En face de M. McWilliam, confiseur).

J. GOSSELIN

AVOCAT

4, RUE S.-PIERRE. QUÉBEC



CHEMIN DE FER

-QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX-

DE QUEBEC A SAINTE-ANNE DE BEAUPRE

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ

Commençant et après **LUNDI** le 6 juin 1892, les trains circuleront comme suit :

LA SEMAINE

Départ de Québec à 7.25 a. m. 10 a. m. 5.15 p. m. 6.30 p. m.
 Arrivée à Sainte-Anne, à 9.30 a. m., 11.10 a. m., 6.25 p. m. 7.40 p. m.
 Départ de Sainte-Anne à 5.20 a. m. 7.20 a. m. 11.50 a. m. 4.30 p. m.
 Arrivée à Québec à 6.25 a. m. 8.25 a. m. 12.55 p. m., 5.40 p. m.

POUR LES CHUTES MONTMORENCY

Départ de Québec à 2.00 p. m. Départ de Montmorency à 4.00 p. m.

LE DIMANCHE

Départ de Québec à 6.05 a. m. 7.10 a. m. 8.20 a. m. 2.00 p. m. 6.30 p. m.
 Arrivée à Sainte-Anne, à 6.50 a. m. 8.20 a. m. 9.05 a. m. 3.10 p. m., 7.40 p. m.
 Départ de Sainte-Anne à 5.20 a. m. 7.10 a. m. 11.50 a. m. 4.30 p. m.
 Arrivée à Québec à 6.25 a. m. 8.00 a. m. 12.55 p. m. 5.40.

Les trains du dimanche qui laissent Québec à 6.05 a. m. et 8.20 a. m. et le train qui laisse Sainte-Anne à 7.10 a. m. n'arrêtent pas aux stations intermédiaires.

Pour autres informations s'adresser au Surintendant.

W. R. RUSSELL, Surintendant,

G. S. GRESSMAN, Gérant.